



**Institut  
canadien  
des actuaires**

**Canadian  
Institute  
of Actuaries**

**NOTE EDUCATIVE**

# **Considérations relatives à la durée à l'intention des assureurs IARD**

Le 10 août 2023



# Considérations relatives à la durée à l'intention des assureurs IARD

## Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD

### Document 223126

*This document is available in English.*

L'actuaire devrait connaître les notes éducatives pertinentes. Les notes éducatives sont de caractère non exécutoire; elles ont plutôt pour but d'illustrer l'application des normes de pratique. Une pratique qu'une note éducative décrit dans un cas particulier n'est pas nécessairement la seule pratique reconnue dans ce cas ni nécessairement la pratique actuarielle reconnue dans une autre situation. Il incombe à l'actuaire de veiller à ce que le travail soit conforme à la pratique actuarielle reconnue. À mesure que la pratique actuarielle reconnue évolue, il se peut qu'une note éducative n'illustre plus l'application des normes.

## Table des matières

Préambule .....	4
1. Introduction et portée .....	4
2. Définition de la durée .....	5
3. Actualisation sous IFRS 17 .....	7
4. Durée du passif et de l'actif des contrats d'assurance sensibles aux taux d'intérêt.....	8
5. Durée des éléments d'actif sensibles aux taux d'intérêt.....	10
6. Annexes .....	11

# Préambule

Le présent document remplace la note éducative précédente publiée en 2017 et adapte le contenu et les exemples illustratifs pour l'harmoniser avec la pratique actuarielle en vertu d'IFRS 17.

## Processus

L'élaboration de la présente note de service et de la note éducative respecte le protocole d'approbation de notes éducatives de la Direction des conseils en matière d'actuariat (DCA). Conformément à la *Politique sur le processus officiel d'approbation de matériel d'orientation autre que les normes de pratique et les documents de recherche*, cette note éducative a été préparée par la Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD (CRFCA-IARD) et a reçu l'approbation finale aux fins de diffusion par la DCA le 8 août 2023.

## Votre rétroaction

Prière d'adresser les questions ou commentaires à propos de la présente note éducative au [président de la CRFCA-IARD](#).

## 1. Introduction et portée

La Commission des rapports financiers des compagnies d'assurances IARD (ci-après « la commission ») de l'Institut canadien des actuaires (ICA) a préparé la présente note éducative afin de fournir des conseils aux actuaires qui effectuent des travaux pour les sociétés d'assurances IARD liés à la durée de l'actif et du passif des contrats d'assurance sensibles aux taux d'intérêt de l'assureur, ainsi que la durée des autres éléments d'actif (p. ex., les investissements).

Dans le présent document, l'expression « Relevé P&C » s'entend des relevés uniformes approuvés par le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA). L'expression « Ligne directrice sur le TCM » désigne la Ligne directrice sur le Test du capital minimal (TCM) diffusée par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) ou la version approuvée que peuvent utiliser les organismes de réglementation provinciaux.

La durée est devenue un sujet de plus en plus pertinent pour diverses raisons, entres autres :

- la ligne directrice sur le TCM exige le calcul de la durée estimative de l'actif et du passif des contrats d'assurance, ainsi que la durée des autres éléments d'actif (p. ex., les investissements) sensibles aux taux d'intérêt de l'assureur aux fins du calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt;
- la durée peut être nécessaire pour l'estimation et la sélection de la marge pour taux de rendement des placements aux fins de l'application des notions énoncées dans la note éducative intitulée [Considérations actuarielles liées aux travaux d'évaluation en assurances IARD non assujettis à IFRS 17](#);
- plusieurs assureurs utilisent la stratégie pour appairer l'actif et le passif au plan de la durée afin de réduire l'incidence de déplacements relativement faibles de la courbe de rendement du marché sur les capitaux propres;
- la durée est un facteur pris en compte pour la modélisation du risque de marché.

En outre, il y a différentes interprétations quant à la façon dont le calcul de la durée pour certaines catégories d'actif (p. ex., les actions privilégiées) serait effectué.

## 2. Définition de la durée

La durée est une notion ou un outil utilisé pour mesurer l'échéance moyenne d'une série de flux monétaires fixes futurs, et pour évaluer la sensibilité des variations des taux d'intérêt à la valeur actualisée d'une série de flux monétaires futurs. Le calcul de la durée dépend de la mesure de durée choisie. Les trois types de mesure de durée les plus courants sont les suivants :

- La **durée de Macaulay** représente la moyenne pondérée de l'échéance de chaque paiement de flux monétaires, établie à l'aide de la valeur actualisée du paiement des flux monétaires futurs à titre de facteurs de pondération. La durée de Macaulay est calculée ainsi :

- $$\text{Durée de Macaulay} = \frac{\sum_{t=0}^n t \times \text{PVCF}_t}{k \times \sum_{t=0}^n \text{PVCF}_t}$$

- où :

$t$	=	durée jusqu'au paiement des flux monétaires futurs
$i$	=	rendement de la valeur marchande (c.-à-d. taux unique équivalent) jusqu'à l'échéance des flux monétaires conformément à la définition de la période $k$
$k$	=	nombre de périodes, ou de paiements, par année (p. ex., $k=2$ pour des semestres)
$n$	=	nombre de périodes jusqu'à l'échéance (c.-à-d. le produit du nombre d'années jusqu'à l'échéance et de $k$ )
$\text{PVCF}_t$	=	valeur actualisée des flux monétaires à la période $t$ , actualisée au taux de rendement ou à la valeur marchande des titres

- La **durée modifiée** mesure la sensibilité de la valeur actualisée d'une série de flux monétaires fixes futurs au changement des taux d'intérêt. Il est possible de déterminer le taux de rendement du dénominateur de la formule au moyen d'un processus de convergence pour obtenir un taux unique équivalent à l'utilisation de la courbe d'actualisation. Une méthode alternative consisterait à calculer un taux unique moyen pondéré en fonction du temps à partir de la courbe d'actualisation en utilisant les flux de trésorerie prévus actualisés ou non. La durée modifiée est calculée comme suit :

- $$\text{Durée modifiée} = \frac{\text{Durée de Macaulay}}{1+i}$$

Dans certains processus actuariels (p. ex., la prévision et les tests de stress), la méthode de convergence peut être excessivement complexe et nécessiter beaucoup de calculs. L'alternative suivante pourrait fournir une approximation raisonnable avec une application plus pratique:

- $$\text{Durée modifiée alternative} = \frac{\sum_{t=0}^n \frac{t}{1+i_t} \times \text{PVCF}_t}{k \times \sum_{t=0}^n \text{PVCF}_t}$$

- où :

$i_t$	=	Rendement à l'échéance $t$ dans la courbe de taux d'escompte sélectionnée, conformément à la définition de la période $k$
-------	---	---

- La **durée effective** mesure également la sensibilité de la valeur actualisée d'une série de flux monétaires fixes futurs et elle débouche sur une estimation semblable à celle de l'approche de la durée modifiée. En outre, la durée effective mesure la sensibilité de l'actif à sa juste valeur lorsque les variations de taux d'intérêt modifieraient les flux monétaires futurs, à l'instar des

dérivés sur taux d'intérêt, des obligations remboursables par anticipation, des actifs à options intégrées, etc. Par exemple, les obligations assorties d'options intégrées peuvent être remboursées par anticipation et, par conséquent, le rendement de l'obligation à l'échéance serait variable; ainsi, la formule de durée modifiée ne constituerait plus une mesure pertinente. La durée effective est calculée de la manière suivante :

- Durée effective =  $\frac{\text{Juste valeur si les rendements diminuent} - \text{Juste valeur si les rendements augmentent}}{2 \times \text{prix initial} \times \text{variation du rendement en décimales}}$
  - ou durée effective =  $\frac{V_- - V_+}{2 \times V_0 \times \Delta y}$
  - où :
- $\Delta y$  = variation du rendement en décimales<sup>1</sup>
- $V_0$  = juste valeur initiale
- $V_-$  = juste valeur si les rendements diminuent de  $\Delta y$
- $V_+$  = juste valeur si les rendements augmentent de  $\Delta y$

Il est important de souligner qu'aux fins du TCM, la durée de Macaulay représente une étape intermédiaire du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt d'un actif ou d'un passif et qu'elle *n'est pas* une mesure de la durée acceptée par les organismes de réglementation. Il est également nécessaire de mesurer la durée sur une base annuelle aux fins du calcul de la marge pour taux d'intérêt en vertu du TCM, car l'application du choc de taux d'intérêt permet de mesurer l'incidence de la sensibilité aux taux d'intérêt sur une base annuelle. En d'autres termes, la définition de la durée serait conforme à celle du taux de rendement en terme de période afin de produire des résultats cohérents.

Il convient également de mentionner que les durées modifiée et effective n'offrent qu'une approximation de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des flux monétaires futurs. Ces deux mesures de la durée sont précises pour de très faibles fluctuations des taux d'intérêt (p. ex., un point de base) mais, de façon générale, elles sont moins précises pour les grandes fluctuations, car la relation entre la variation des taux d'intérêt et celle de la valeur actualisée des flux monétaires futurs n'est pas linéaire. Des approximations plus précises de l'incidence de la variation des taux d'intérêt sur la valeur actualisée des flux monétaires futurs peuvent être obtenues en tenant compte de la courbure (ou la convexité) de la relation entre le prix et le rendement.

Dans le but de gérer l'effet de la variation des taux d'intérêt sur les capitaux propres, les assureurs tentent souvent d'apparier la durée pondérée en dollars de leur passif et celle de leur actif. Cette approche constitue une bonne pratique. Toutefois, il est possible de démontrer qu'il peut exister des déficits au chapitre des flux monétaires futurs même lorsque la durée du passif et celle de l'actif sont parfaitement appariées. En conséquence, l'actuaire tiendrait compte des flux monétaires futurs nets, de même que des durées. La valeur de cette démarche est démontrée dans la note éducative intitulée [Considérations relatives aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie des contrats d'assurances IARD en vertu d'IFRS 17](#) (juin 2022).

Dans le calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt, un facteur de choc de taux d'intérêt est appliqué à la juste valeur des éléments d'actif et de passif sensibles aux taux d'intérêt, et à leur durée. Les actuaires sont souvent impliqués dans le calcul de la durée des éléments de passif et selon la taille de la société d'assurances, ils peuvent également être invités à appuyer le calcul de durée des éléments d'actif (e.g., investissements).

<sup>1</sup> La valeur  $\Delta y$  devrait demeurer faible (p. ex. 10 points de base) pour réduire au minimum l'asymétrie des hausses et des baisses de valeurs.

Les instructions relatives au calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt sont énoncées dans la ligne directrice sur le TCM. Les principaux points aux fins du calcul de la durée sont les suivants :

- Les assureurs peuvent utiliser la durée modifiée ou la durée effective pour calculer la durée des éléments d'actif et de passif. Toutefois, la même méthode de calcul de la durée serait appliquée à tous les éléments d'actif et de passif à l'étude. En outre, la même méthode serait utilisée de façon constante d'année en année.
- La durée effective représente la mesure requise appliquée lorsque les variations de taux d'intérêt peuvent avoir un impact sur les flux monétaires prévus.
- La durée du portefeuille représente la moyenne pondérée de la durée des éléments d'actif ou de passif au portefeuille. Les facteurs de pondération sont proportionnels à la juste valeur des flux monétaires ou des titres.

Les sections qui suivent décrivent la théorie et renferment des exemples qui illustrent le calcul de la durée des éléments de passif et d'actif d'assurance.

### 3. Actualisation sous IFRS 17

Selon IFRS 17, les actifs et passifs des contrats d'assurance comprennent le passif (ou l'actif) pour la couverture restante (PCR ou ARC), et le passif (ou l'actif) pour les sinistres survenus (PSS ou ASS). Les flux de trésorerie d'exécution pour ces passifs, lorsqu'ils sont calculés en utilisant la méthode générale d'évaluation (MGE), sont décrits dans IFRS 17.32(a), qui stipule que les flux de trésorerie d'exécution comprennent :

- i. des estimations de flux de trésorerie futurs;
- ii. un ajustement pour refléter la valeur temporelle de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où les risques financiers ne sont pas inclus dans les estimations des flux de trésorerie futurs;
- iii. un ajustement de risque pour les risques non financiers.

Des conseils sur l'application pratique et des exemples illustratifs sur des problématiques liées à la détermination des taux d'escompte et autres hypothèses d'escompte, ainsi qu'à l'application de ces hypothèses au PSS (ou à l'ASS) pour les contrats d'assurance IARD, peuvent être trouvés dans la note éducative [Considérations relatives aux taux d'actualisation et aux flux de trésorerie des contrats d'assurances IARD en vertu d'IFRS 17](#) (juin 2022). Pour le PCR (ou l'ACR) des contrats d'assurance IARD, les conseils de la note précédente devraient être complétés par la note éducative [IFRS 17 – Considérations actuarielles liées au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurances IARD](#) (juin 2022).

Selon la MGE, les actifs et passifs des contrats d'assurance sont actualisés. Sous la méthode de la répartition des primes (MRP), le PSS et l'ASS sont généralement actualisés, sauf lorsque les sinistres

devraient être réglés dans l'année<sup>2</sup>, et le PCR et l'ACR ne sont généralement pas actualisés, sauf lorsqu'un groupe de contrats a un composant financement significatif<sup>3</sup> ou est onéreux<sup>4</sup>.

## 4. Durée du passif et de l'actif des contrats d'assurance sensibles aux taux d'intérêt

Les éléments d'actif et de passif des contrats d'assurance sensibles aux taux d'intérêt comprennent les éléments dont la valeur est établie en fonction de la valeur actualisée (VA). Conformément à la ligne directrice sur le TCM, la juste valeur des éléments d'actif et de passif des contrats d'assurance sensibles aux taux d'intérêt à inclure dans le calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt est la valeur qui varie en fonction des mouvements des taux d'intérêt. Les éléments d'actif et de passif suivants sont réputés sensibles aux taux d'intérêt et doivent donc être pris en compte :

- l'actif et le passif des contrats d'assurance au titre des sinistres survenus;
- l'actif et le passif des contrats d'assurance au titre de la couverture restante;
- l'actif et le passif des contrats de réassurance détenus.

Les assureurs IARD peuvent devoir obtenir le consentement des organismes de réglementation pour être en mesure de prendre en compte d'autres éléments du passif dans le calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt.

Lors de l'évaluation de la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et passifs de contrats d'assurance, et du calcul subséquent de cette durée aux fins d'intégration au calcul du TCM, l'actuaire tiendrait compte des points suivants :

- Les hypothèses qui sous-tendent le calcul de la durée seraient conformes à celles qui sous-tendent le calcul de l'actualisation (p. ex., l'échéancier des paiements) qui découlent des travaux d'évaluation de l'actuaire.
- La durée peut être calculée selon la branche d'assurance à l'aide de la cadence des paiements utilisée pour le calcul d'actualisation. La durée par branche d'assurance serait ensuite pondérée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs avec ajustement au titre du risque, pour calculer la durée totale de l'actif et du passif des contrats d'assurance.
- Par ailleurs, la durée peut être évaluée de façon combinée pour toutes les branches d'assurance, à l'aide de l'approche de la durée effective.
- Lorsque la variation des taux d'intérêt est faible, la durée modifiée et la durée effective sont approximativement les mêmes, et la durée effective peut servir à évaluer la vraisemblance du calcul de la durée modifiée, ou même être utilisée comme valeur approximative de la durée modifiée, le cas échéant.

---

<sup>2</sup> IFRS 17.59(b), « l'entité n'est pas tenue d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. »

<sup>3</sup> IFRS 17.56, « l'entité n'est pas tenue d'ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si, au moment de la comptabilisation initiale, elle s'attend à ce que le temps qui s'écoule, pour chaque partie des services, entre le moment où elle fournit la partie des services en question et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. »

<sup>4</sup> IFRS 17.57(b), « l'entité qui applique le paragraphe 59(b) sans ajuster le passif au titre des sinistres survenus pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier ne doit pas inclure de tels ajustements dans les flux de trésorerie d'exécution. »



- La norme IFRS 17 permet de déterminer l'ajustement au titre du risque (AR) au moyen de plusieurs méthodes, dont certaines peuvent ou non être sensibles aux taux d'intérêt.
  - Si la méthode choisie intègre l'actualisation au calcul de l'AR (p. ex. % du passif des contrats d'assurance actualisé), l'AR est généralement considéré comme sensible aux taux d'intérêt.
  - Si la méthode choisie intègre des montants non actualisés au calcul de l'AR (p. ex. % du passif des contrats d'assurance non actualisé, % des primes reçues), l'AR n'est généralement pas sensible aux taux d'intérêt.
- Pour le PCR et l'ACR, les considérations suivantes s'appliquent, conformément à la note éducative [IFRS 17 – Considérations actuarielles liées au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurances IARD](#) (juin 2022) :
  - Selon la MGE, la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs et de l'AR est généralement considérée comme sensible aux taux d'intérêt, alors que la marge sur services contractuels ne l'est pas.
  - Selon la MRP :
    - Lorsque l'élément de perte (ou le composant recouvrement des pertes connexe) dans le cas des contrats déficitaires est mesuré selon la méthode des flux de trésorerie d'exécution, il est généralement considéré comme sensible aux taux d'intérêt.
    - Lorsque l'élément de perte (ou le composant recouvrement des pertes connexe) dans le cas des contrats déficitaires est mesuré selon l'approximation simplifiée<sup>5</sup>, il n'est pas considéré comme sensible aux taux d'intérêt.
    - Le reste du PCR de la MRP (ou de l'ARC de la MRP) n'est pas considéré comme sensible aux taux d'intérêt.
  - L'élément de perte (et tout composant recouvrement des pertes connexe) est une provision marginale qui reflète essentiellement la différence entre les revenus futurs et les charges futures. Il dépend de la sensibilité aux taux d'intérêt de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs et de l'AR. La durée implicite peut être fortement impactée par l'effet de levier et très sensible aux variations de taux d'intérêt.
- Dans les circonstances spéciales suivantes, les actifs et passifs des contrats d'assurance ne seraient pas considérés comme sensibles aux taux d'intérêt, et auraient donc une durée de 0 :
  - Lorsque les demandes d'indemnisation sont prévues pour être payées dans l'année et que le PSS (ou l'ASS) ne sont pas actualisés.
  - Si les contrats d'assurance dans un groupe ont un composant financement significatif, alors la valeur comptable du PCR (ou de l'ACR) est ajustée pour refléter la valeur temporelle de l'argent et l'effet du risque financier en utilisant un taux d'actualisation déterminé lors de la reconnaissance initiale.
  - Si l'entité n'actualise pas le PSS (ou l'ASS), elle ne doit inclure aucun ajustement de ce type dans les flux de trésorerie d'exécution des contrats déficitaires et la durée du PCR (ou de l'ACR) est de 0.

<sup>5</sup> Sous l'approximation simplifiée, l'élément de perte n'est pas réévalué dans les évaluations subséquentes en raison des changements des taux d'intérêt.

- Si l'élément de perte est calculé en utilisant l'approximation simplifiée définie ci-dessus.
- L'actif et le passif des contrats d'assurance peuvent inclure d'autres éléments de flux de trésorerie (p. ex. autres comptes à recevoir et comptes à payer) dans les dispositions des états financiers. Les autres éléments de flux de trésorerie peuvent être sensibles aux taux d'intérêt ou non.
  - Si la méthode comptable de la société applique l'actualisation dans le calcul des autres éléments de flux de trésorerie, ils sont généralement considérés comme sensibles aux taux d'intérêt.
  - Si la méthode comptable de la société n'applique pas d'actualisation dans le calcul des autres éléments de flux de trésorerie, ils ne seraient généralement pas considérés comme sensibles aux taux d'intérêt.
- La durée serait nette de récupération et de subrogation.
- Pour les entités non assujetties à l'IFRS 17, les considérations suivantes relatives au passif des primes s'appliquent :
  - le calcul serait ajusté en fonction de la date de survenance future;
  - la date de survenance future serait ajustée pour tenir compte du terme de la police, si celui-ci n'est pas de 12 mois.

L'annexe A présente la façon d'intégrer les durées calculées aux annexes B et C au calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt dans les relevés P&C. L'annexe B (feuilles 1 et 2) renferme un exemple de calcul de la durée pour le passif au titre des sinistres survenus, et l'annexe C (feuilles 1, 2 et 3), un exemple de calcul de la durée pour le PCR. L'annexe D (feuille 1) présente une autre méthode de calcul de la durée effective des contrats déficitaires. Selon cette méthode, la durée de l'élément de perte est calculée séparément et la durée du PCR est estimée à partir d'une moyenne pondérée entre la durée de l'élément de perte et une durée de 0 pour le PCR excluant l'élément de perte. Cette méthode alternative présentée à l'annexe D est mathématiquement équivalente au calcul de la durée effective présenté à l'annexe C (feuille 1).

## 5. Durée des éléments d'actif sensibles aux taux d'intérêt

L'actuaire peut être invité à calculer la durée des éléments d'actif sensibles aux taux d'intérêt dans le portefeuille de placements de l'assureur, notamment dans le calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt incluse dans le calcul du TCM. Pour la plupart des assureurs, les principales catégories d'éléments d'actif sensibles aux taux d'intérêt sont les obligations et les actions privilégiées.

Les actions privilégiées à échéance déterminée et les actions privilégiées à options de rétablissement des taux peuvent se prêter à la même méthode de calcul de la durée que les obligations, plus particulièrement si une date de rachat ou une date de rétablissement des taux peut être réputée équivalente à l'échéance de l'obligation.

Pour ajouter aux calculs d'autres catégories d'éléments d'actif sensibles aux taux d'intérêt, l'actuaire peut utiliser des estimations fournies par les spécialistes des placements de l'assureur. Avant de se servir des travaux du spécialiste des placements, l'actuaire examinerait les renseignements pour en déterminer la vraisemblance, et préciser la formule de durée qui a été utilisée (p. ex., la durée de Macaulay, la durée modifiée ou la durée effective) pour assurer l'uniformité entre la durée des éléments de l'actif et celle des éléments du passif, tel que requis par la ligne directrice sur le TCM.

## 6. Annexes

Les exemples fournis aux [annexes](#) ont pour but d'aider l'actuaire à calculer les durées aux fins du calcul de la marge pour risque de taux d'intérêt dans le relevé P&C. Ils sont de nature illustrative plutôt que normative.

Les exemples renferment les calculs de la durée modifiée et de la durée effective. Bien que l'une ou l'autre des méthodes puisse être utilisée pour calculer la durée, la Ligne directrice sur le TCM exige que la méthode choisie soit appliquée à l'actif et au passif sensibles aux taux d'intérêt.

**Les annexes sont organisées comme suit :**

Tableau	Description	Document de référence
Annexe A	Calcul de l'exigence de risque de taux d'intérêt	<a href="#">2023 PC4, Page 50.00</a>
Annexe B		
Feuille 1	Durée des contrats d'assurance émis – Passif au titre des sinistres survenus	
Feuille 2	Durée des contrats de réassurance détenus – Actif au titre des sinistres survenus	
Annexe C		
Feuille 1	Durée des contrats d'assurance émis – Passif au titre de la couverture restante (Groupe de contrats déficitaires)	
Feuille 2	Durée des contrats d'assurance émis – Passif au titre de la couverture restante (Groupe de contrats non déficitaires)	
Feuille 3	Durée des contrats de réassurance détenus – Actif au titre de la couverture restante	
Annexe D		
Feuille 1	Méthode alternative du calcul de la durée effective du groupe de contrats déficitaires	



© 2023 Institut canadien des actuaires

360, rue Albert, bureau 1740

Ottawa, ON K1R 7X7

613-236-8196

[siege.social@cia-ica.ca](mailto:siege.social@cia-ica.ca)

[cia-ica.ca](http://cia-ica.ca)

[voiraudeladurisque.ca](http://voiraudeladurisque.ca)



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.